

# Débat d'orientations budgétaires

Principal et Annexes

# 2020

*Armancourt, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-  
Pierre, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne,  
Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen,  
Lachelle, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Néry, Saint  
Vaast de Longmont, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois,  
Saint-Sauveur, Venette, Verberie, Vieux-Moulin*



Rapport de présentation

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil d'agglomération du 13 février 2020

## Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT. Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération, rubriques « Finances de l'Arc » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

## Introduction

Le projet de budget 2020 traduit la ferme volonté de l'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre permettant la poursuite d'un développement équilibré et responsable du territoire et d'assurer la qualité des services offerts aux usagers sans accroître la pression fiscale pesant sur les ménages et sur les entreprises.

Le présent rapport résume les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ dolant, RPA, Transport, Tourisme, HDP, GDV, Aérodrome).

Les budgets Eau, Assainissement, Déchets Ménagers et SPANC ont été adoptés par délibération du 19 décembre 2019.

## I. LOI DE FINANCES 2020 (Source : Finance active)

### A. PRESENTATION DE LA LOI

La loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,3% pour 2020 (contre 1,4% prévu initialement) et prévoit de ramener le déficit public à 2,2% du PIB (3,1% en 2019).

La dépense publique va croître de 0,7% en 2020 et doit passer à 53,4% du PIB (53,8% attendu en 2019). Quant au taux de prélèvements obligatoires, il s'élèvera à 44,3% du PIB (44,7% prévu en 2019). En 2020, le déficit budgétaire devrait atteindre 93,1 milliards d'euros.

La suppression intégrale de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux est prévue pour 2020. Pour les 20% de foyers restants, la suppression s'échelonne de 2021 à 2023. La suppression de la taxe d'habitation a pour corollaire la réforme du financement des collectivités territoriales à compter de 2021. En remplacement de la taxe d'habitation, les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière. Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

Calendrier de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités :



### B. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### Une revalorisation différenciée des bases sur les résidences principales et des taux de TH figés en 2020

Alors que le gouvernement prévoyait initialement de ne pas revaloriser forfaitairement les bases de TH pour 2020, sous couvert de poursuite de la réforme, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a réintroduit par amendement un coefficient de +0,9% pour 2020. Deux coefficients de revalorisation forfaitaire des bases fiscales seront donc appliqués en 2020. Il sera de +0,9% pour les bases de TH des résidences principales et de +1,2% (soit le coefficient légal basé sur l'IPCH constaté entre novembre 2018 et novembre 2019), pour la taxe foncière et les résidences secondaires. Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 prévoit que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux et d'abattement sur la taxe d'habitation pour 2020. Ainsi, les taux de TH 2020 et les niveaux d'abattement sont figés à ceux de 2019.

#### Une perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH en 2018 et/ou 2019

La loi de finances institue, en 2020, un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité des communes et/ou EPCI ayant augmenté leur taux de TH en 2018 et/ou 2019. Ainsi, à bases fiscales équivalentes, le produit de fiscalité des communes et EPCI ayant augmenté leur taux

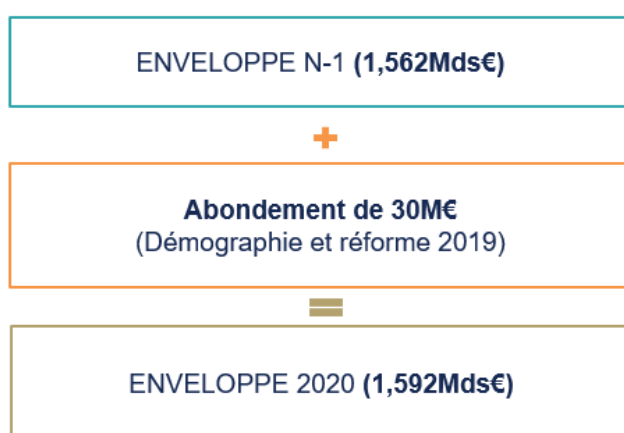
de TH entre 2017 et 2019 sera minoré, en 2020, du prélèvement correspondant au supplément de produit de taxe d'habitation issu de la hausse de taux sur les contribuables dégrévés (1er volet de la réforme Macron).

### **La dotation d'intercommunalité des EPCI**

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires). La LFi pour 2019 a réformé en profondeur la dotation globale de fonctionnement des EPCI. La Loi de Finances pour 2020 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé.

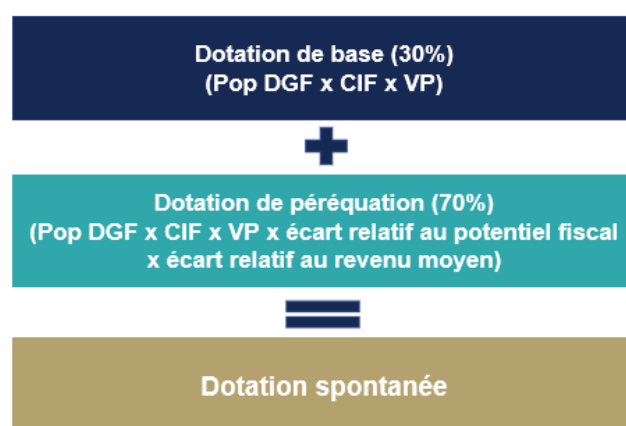
Ainsi, une seule enveloppe globale pour la dotation d'intercommunalité est répartie sur l'ensemble des intercommunalités :

#### **Dotations d'intercommunalité (EPCI) : répartition de l'enveloppe en 2020**



Sources : LF 2019, PLF 2020, CGCT

#### **EPCI : calcul de la dotation d'intercommunalité**



Sources : LF 2019, PLF 2020, CGCT

### **Des mesures toujours financées par l'écèlement de la dotation de compensation**

Ces mesures liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019 seront toujours financées par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI qui est la dotation de compensation. Depuis 2012, cette dernière est uniformément écelée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écellement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Sur la base de nos estimations, l'écèlement appliqué en 2020 sur la dotation de compensation des EPCI devrait être d'environ -2,0% (-2,3% en 2019).

### **Le financement de l'enveloppe normée au sein de la DGF**

Les dotations de péréquation poursuivent leur montée en puissance avec un abondement de 90M€ pour la DSR (identique à 2019) et 90M€ pour la DSU (identique à 2019). Comme en 2019, 30M€ seront nécessaires pour financer la majoration de la DI pour les EPCI dont la leur est inférieure à 5€ par habitant.

Le financement de ces abondements est assuré par l'écèlement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI. La DGF du bloc communal devra financer 246,5M€ en 2020 contre 288,5M€ en 2019.

### Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

Répartition 2020 de l'écrêtement des variables d'ajustement : Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (M€)	Baisse de l'enveloppe (M€)
DCRTP Bloc Communal	-10 M€	-0,9%
Compensation versement transport	-43M€	-47,2%

### Les mesures relatives au FPIC

- Une enveloppe globale toujours maintenue à 1 Md d'euros

Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement. Toutefois, l'année 2020 étant une année électorale, la carte intercommunale sera gelée. Les fusions de communes et d'EPCI ne seront donc pas possibles, ce qui devrait limiter l'impact sur la répartition interne de l'enveloppe.

- Aucune modification concernant les mécanismes de garantie

Quoi qu'il en soit, des mécanismes de garantie persistent afin d'encadrer toutes variations du montant :

		Année de versement de la garantie			
		2017	2018	2019	2020
Année d'inéligibilité	2017	90% du montant 2016	85% de la garantie 2017	70% de la garantie 2018	50% de la garantie 2019
	2018		85% du montant 2017	70% de la garantie 2018	50% de la garantie 2019
	2019			70% du montant 2018	50% de la garantie 2019
	À partir de 2020				50% du montant N-1

### Les mesures de soutien à l'investissement local

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites à nouveau en 2020. C'est presque 2Md€ répartis en 4 enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes dont 3 bénéficient au bloc communal :

Enveloppe	DSIL	DETR	DPV
Budget	570M€	1Mds€	150M€
Éligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI à fiscalité propre de -75 000 habitants	Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune + éligibilité à la DSU
Quoi	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements	Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer	Éducation, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires

	liés à la hausse du nombre d'habitants	ou maintenir les services publics	
Attribution	Par le préfet de Région	Par le préfet du département	Par le préfet du département

**Le report à nouveau d'un an de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)**

Le but de la mesure étant de simplifier cette procédure complexe et longue aussi bien pour le bloc communal (dans le cadre de l'instruction comptable), que pour les services de l'État (préfecture et trésorerie). Mais comme ces deux dernières années, un nouveau report de la mesure d'automatisation du FCTVA est prévu cette année.

Les services de l'État sont maintenant prêts techniquement, mais les négociations avec les représentants des collectivités ne sont pas encore finalisées afin d'assurer un coût neutre à cette réforme.

## II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

### A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2019, aussi les orientations budgétaires 2020 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2019 évalué à partir des hypothèses ci-dessous :

- Taux de réalisation des charges à caractère général : 84%
- La participation du budget principal aux budgets annexes : taux de réalisation 100%
- Aucune participation du budget principal au budget aménagement sur la base du niveau de dépenses et de recettes au 21/01/2020
- Exécution budgétaire en investissement arrêté au 21/01/2020

#### 1. Équilibre budgétaire

Le projet du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	BP 2019 (BP + DM)	DOB 2020	BP 2019 (BP + DM)	DOB 2020
<b>Dépenses</b>	58 695 705	60 320 901	17 511 365	20 074 158
<b>Recettes</b>	58 695 705	60 320 901	17 511 365	20 074 158

#### 2. La section de fonctionnement

##### a. Les dépenses de fonctionnement

	Budget 2019 (BP+DM)	DOB 2020	Variation BP 2020- 2019	Variation en %
011 - Charges à caractère général	8 936 825	8 510 000	- 426 825	-5%
012 - Charges de personnel	8 411 361	8 594 777	183 416	2%
014 - Atténuations de produits (AC, DSC, FPIC,...)	22 378 047	22 423 749	45 702	0%
022 - Dépenses imprévues Fonct	675 174	600 000	- 75 174	-11%
023 - Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis.	5 157 222	6 074 995	917 773	18%
042 - Opérations d'ordre entre section (Amortissements)	4 370 969	4 770 969	400 000	9%
65 - Autres charges gestion courante (indemnités des élus, SDIS, Sub,...)	4 870 267	4 929 826	59 559	1%
66 - Charges financières	1 217 378	1 087 834	- 129 544	-11%
67 - Charges exceptionnelles (Participations aux budgets annexes)	2 628 464	3 278 751	650 287	25%
68 - Dotations aux provisions	50 000	50 000	-	0%
<b>Total dépenses</b>	<b>58 695 705</b>	<b>60 320 901</b>	<b>1 625 195</b>	<b>3%</b>

Une progression globale de +1,6 M€ des dépenses de fonctionnement par rapport au budget 2019 qui s'explique essentiellement par :

- **Les charges à caractère général : -426 k€**

Ce poste affiche une baisse -426 k€, dont -411 k€ de frais d'études par rapport à 2019.

- **Les charges de personnel: +183 k€**

- ⇒ **La structure des effectifs**

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 01/01/2019 pour le budget principal figurent en annexe

- ⇒ **Durée effective du travail**

La durée légale du temps de travail à temps complet est fixée à 35 heures par semaine, (soit 7 heures par jour), ou encore 1820 heures /an (congés compris).

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective (7) sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h par semaine, soit un horaire quotidien de 7h pour les agents d'accueil
- b) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 20 jours de RTT
- c) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :  
39h par semaine avec la possibilité de prendre 15 jours de RTT

En outre, 3 jours de congés exceptionnels sont accordés. Ainsi, le temps de travail effectif peut être déterminé de la manière suivante :

	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>
Nombre de jours / an	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8
- congés annuels (en jours)	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3
- RTT (en jours)	0	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	1	1	1
+ permanences en jours (6 agents pour 52 samedi matin)	0	0	4
= nombre de jours travaillés	<b>226</b>	<b>206</b>	<b>215</b>
Temps de travail quotidien (en heures)	7,00	7,80	7,80
Temps de travail annuel (en heures)	1 582	1 607	1 680



### ⇒ **La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)**

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution de ses missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

### ⇒ **La démarche de mutualisation des services**

L'ARC a adopté un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres par délibération du 30 juin 2016 afin de :

- renforcer et actualiser les mutualisations existantes entre l'Agglomération et la ville centre d'une part et les services partagés avec les autres communes d'autre part (droit des sols, Ingénierie VRD, Commande publique, SIG, Vidéo protection) avec une redéfinition des missions et des coûts associés
- et définir le cadre d'une mutualisation transversale entre les communes.

Le développement de ce schéma a été suspendu en janvier 2017 avec la fusion entre l'ARC et la CCBA.

En 2018, l'ARC a créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (délibération du 5 juillet 2018), un service commun pour la gestion des archives pour répondre dans un premier temps aux besoins de l'ARC, et des villes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne, puis pourrait s'étendre à d'autres communes intéressées dans un deuxième temps.

La mise en commun d'un même lieu « le bâtiment du Fourrier », d'un logiciel métier d'archives, des opérations de restauration et de reliure et d'une équipe d'agents du patrimoine spécialisées (4 agents titulaires de la ville de Compiègne, 1 agent titulaire de la ville de Margny-lès-Compiègne et 1 agent contractuel de l'ARC) permettront une meilleure gestion des archives à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs l'ARC a continué à développer le Centre de Surveillance Intercommunal tant en matière de missions, d'équipements et d'effectif.

Par délibération du 29 mars 2018, l'ARC a complété l'offre de service du CSI à ses communes-membre, en permettant à ces dernières de se doter pour une période limitée dans le temps de caméras nomades. Ces dernières constituent un outil souple, qui permet d'adapter rapidement le système de vidéo-protection aux évolutions de la carte de la délinquance.

En 2018 également et lors du collège des maires du 15 mars 2018, la Direction des Systèmes d'information (DSI) a été identifiée comme une direction prioritaire à transformer en service commun.

C'est ainsi que l'année 2018 a été consacrée aux études et arbitrages de ce projet qui a pour objectif de :

- optimiser les systèmes d'information des collectivités tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité de service ;
- maintenir et améliorer l'efficacité et la qualité des services aux utilisateurs ;

- optimiser les moyens humains et partager des infrastructures et des ressources techniques (serveurs, stockage, logiciels, accès Internet, sauvegardes...) tout en les rationalisant et les valorisant ;
- réaliser des économies d'échelle grâce à des groupements de commandes ou achats mutualisés ;
- apporter une expertise métier aux communes sur le numérique et proposer des investissements sources d'économie de fonctionnement ;
- accompagner et développer les compétences numériques des agents, des élus et des usagers ;
- disposer d'une veille juridique sur les lois et obligations des communes liées au numérique, et d'une veille technique permettant de se projeter et de répondre en matière d'évolution des administrations.

20 communes ont fait part de leur intention d'adhérer à ce service commun qui restera naturellement ouvert à l'ensemble des communes de l'Agglomération.

À cet effet Le conseil d'agglomération du 6 mars 2019, a approuvé :

- La création d'un service commun dénommé « Direction Commune des Systèmes d'Information au 1<sup>er</sup> avril 2019,
- Le transfert de 4 agents de la Ville de Compiègne à l'ARC
- Le renfort de l'effectif par recours à des recrutements externes pour satisfaire à l'ensemble des missions de la DCSI sur le périmètre intercommunal
- Les termes de la convention type dudit service commun

À noter que la mise en place de ladite convention a pris du retard à cause des contraintes administratives (notamment les délais de recrutements) et n'a commencé qu'en octobre 2019.

La première facturation semestrielle interviendra donc en avril 2020 pour une période de facturation allant d'octobre 2019 à mars 2020.

L'ARC étudie également:

- l'offre d'un service de reprographie et de numérisation aux communes intéressées,
- et la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de prêt de matériels pour les fêtes et cérémonies des communes,

Au-delà de ces projets, d'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation pourront être étudiées dans le courant de l'année 2020.

#### ⇒ **L'évolution prévisionnelle des charges de personnel en 2020 : +183 k€**

Les charges de personnel représentent 14% des dépenses de fonctionnement

Outre les évolutions liées aux effectifs, les dépenses de personnel devraient être impactées en 2020 par des dispositions en faveur de la revalorisation des salaires des agents du secteur public en lien avec les dispositions du protocole parcours professionnel carrière rémunération. Aucune revalorisation du point d'indice n'est envisagée.

Sauf évolution à venir, les cotisations patronales ne devraient pas être impactées.

Les cotisations CNRACL ne devraient être réévaluées que pour la part due par le salarié.

Ainsi au global les charges de personnel devraient s'établir à 8,59 M€ contre 8,41 M€ en 2019.

L'écart entre les deux exercices s'explique principalement par les délais de recrutements (notamment pour la DSI) et des créations de postes compensées en partie par des départs (retraite, fin de contrats,...), des refacturations ou des subventions (ex : poste de cadre en charge de l'appui aux communes, le poste de chargé de mission urbanisme-économie, le poste de coordonnateur du conseil local de santé mentale, le poste d'opérateur CSI et le poste de technicien eaux pluviales).

Nb : tableau de simulation de la masse salariale en annexe.

- **Les atténuations de produits : +45 k€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 17,32 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 27 septembre 2018)

Ce montant ne tient pas compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les AC feront l'objet d'un ajustement en DM à l'issue du travail des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

- **La dotation de solidarité communautaire** : une enveloppe de 1,41 M€ est prévue au projet de budget. (équivalente à celle de 2019)

La loi de finances 2020 modifie les modalités d'institution de la dotation de solidarité communautaire. Ainsi désormais, les critères de répartition de l'enveloppe de DSC, choisis librement par les élus, pourront pondérer 65% de l'enveloppe, les 35% restant seront répartis en fonction du potentiel fiscal (ou financier) par habitant et du revenu par habitant de chaque commune. Afin de laisser le temps aux communautés de choisir les critères voulus compte tenu de ces nouvelles règles, les EPCI ont la possibilité de reconduire pour l'année 2020 les montants de DSC de l'année 2019 par une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Ainsi, il est proposé de reconduire les montants 2019 de DSC afin que les futurs membres du conseil communautaire puissent décider à compter de 2021 des nouvelles règles applicables pour le mandat qui s'ouvre. Pour mémoire, ces montants étaient les suivants :

Commune	DSC 2019
ARMANCOURT	10 215
BETHISY ST MARTIN	14 194
BETHISY ST PIERRE	32 221
BIENVILLE	11 263
CHOISY AU BAC	29 503
CLAIROIX	17 602
COMPIEGNE	908 288
JANVILLE	12 293
JAUX	13 912
JONQUIERES	10 418
LACHELLE	9 687
LACROIX ST OUEN	35 985
MARGNY LES COMPIEGNE	94 362
LE MEUX	14 085
NERY	70 358
SAINTINES	13 637
ST JEAN AUX BOIS	8 305
ST SAUVEUR	23 926
ST VAAST DE LONGMONT	10 006
VENETTE	23 094
VERBERIE	37 876
VIEUX MOULIN	11 047
<b>Total</b>	<b>1 412 278</b>

- **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 2 M€ contre 1,95 M€ prélevés en 2019.
- Et enfin le **reversement sur FNGIR** pour 1,5 M€ équivalent à celui de 2019
- **Dépenses imprévues : -75 k€**
- **Autres charges de gestion courante : +59 k€** dont +36,9 k€ de la contribution de l'ARC au SDIS.

Ce chapitre budgétaire intègre

- ⇒ Les indemnités + les formations des élus : 464 k€
- ⇒ Les créances admises en non-valeur : 20 k€
- ⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,51 M€ contre 3,48 M€ en 2019
- ⇒ L'enveloppe des subventions accordées serait à répartir comme suit :

Bénéficiaire	Objets	DOB 2020
<b>SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)</b>		
Compiègne	Frais stade Petit poisson	47 500
<b>TOTAL</b>		<b>47 500</b>
<b>SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)</b>		
SMOA	Participation SAGE	50 000
CCPE	Chargé de missions	53 500
<b>TOTAL</b>		<b>103 500</b>
<b>SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)</b>		
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle	2 600
Comité Œuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle	34 000
Oïse les vallées	Programme d'études d'urbanisme	150 000
Subventions pour des événements sportifs de rayonnement régional ou national		54 000
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse	2 200
SPL LE TIGRE	Participation ARC	200 000
Université Technologique de Compiègne	Dispositif ressort	4 000
Action Cœur de ville: participation de l'ARC		
	aides aux entreprises	21 000
	versement de la part de l'ARC à la CClO/CMAO	14 500
	versement de la part de l'ARC aux actions commerciales	34 000
	Subvention à la FACC	35 000
Action Cœur de ville: Sollicitation du Fond FISAC		
	Fond FISAC : aides aux entreprises	43 000
	versement de la part FISAC à la CClO/CMAO	15 000
	versement de la part FISAC aux actions commerciales	41 200
Fédération des boutiques à l'essai	Redynamisation commerciale du centre-ville de Compiègne	10 000
Incubateur		60 000
Union des professionnels de Lacroix-Saint-Ouen (UPL)		1 000
Association les entrepreneures PICARDIE		3 000
Plateforme expérimentale de Biométhanisation		30 000
Club des entrepreneurs	Le Challenge des Entrepreneurs	800
Kheops	Subvention politique de la ville 2020	2 000
Mission locale	Subvention politique de la ville 2020	1 600
Partageons le CV	Subvention politique de la ville 2020	2 000
Territoires zéro chômeur de longue durée "TZCLD"	Subvention politique de la ville 2020	10 000
Enveloppe politique de la ville (Etat) action à définir	Subvention politique de la ville 2020	5 000
CIDFF (SAFI)	Subvention politique de la ville 2020	2 000
Tandem Immobilier	Subvention politique de la ville 2020	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>778 900</b>

Programme fisac prévu sur 3 ans mais ramené à 2 ans  
Programme fisac prévu sur 3 ans mais ramené à 2 ans  
Programme fisac prévu sur 3 ans mais ramené à 2 ans  
Rattrage 3 ans de versement à la FAC

Utilisation du fonds versé par l'Etat 100

- **Les charges financières : -129 k€** grâce aux efforts de désendettement engagés par l'ARC depuis quelques années.
- **Les charges exceptionnelles : + 650 k€**

Ce Chapitre affiche une progression estimée à +25% qui s'explique principalement par les participations du budget principal aux budgets annexes, notamment au budget déchets (à ajuster après la clôture de l'exercice 2019).

	Budget 2019	DOB 2020	Ecart 2020-2019
Aérodrome	68 850	78 150	9 300
Hôtel de projet	122 200	145 600	23 400
GDV	716 900	709 340	- 7 560
Tourisme	372 514	356 273	- 16 241
Zone	1 200 000	1 200 000	-
Transport	53 000	-	- 53 000
Déchets	-	700 000	700 000
<b>Total</b>	<b>2 533 464</b>	<b>3 189 363</b>	<b>655 899</b>

- **Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement : +1,3 M€**

Le virement à la section d'investissement et l'ensemble des dotations aux amortissements totalisent 10,8 M€ en 2020 contre 9,5 M€ en 2019 permettant ainsi de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

**b. Les recettes de fonctionnement :**

	Budget 2019 (BP+DM)	DOB 2020	Variation BP 2020- 2019	Variation en %
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	7 580 742	9 190 367	1 609 626	21%
013 - Atténuations de charges	176 000	30 000	- 146 000	-83%
042 - Opérations d'ordre entre section	662 387	662 387	-	0%
70 - Produits des services	2 458 867	2 898 471	439 605	18%
73 - Impôts et taxes	37 835 418	37 837 722	2 304	0%
74 - Dotations et participations	9 712 293	9 421 953	- 290 340	-3%
75 - Autres produits gestion courante	270 000	280 000	10 000	4%
76 - Produits financiers	-	-		
77 - Produits exceptionnels		-		
<b>Total recettes</b>	<b>58 695 705</b>	<b>60 320 901</b>	<b>1 625 195</b>	<b>3%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- **L'excédent en fonctionnement de 2019 reporté :**

9,1 M€ contre 7,6 M€ en 2019 : l'évolution du résultat entre les deux exercices s'explique essentiellement par le niveau des réalisations en 2019 et l'évolution des produits fiscaux. Ces éléments sont abordés en partie dans le présent rapport et le seront dans le détail dans le rapport des comptes administratifs 2019.

- **Les atténuations de charges** (remboursements des charges de personnel : congé parental, maladies,...) : 30 k€,
- **Les opérations d'ordre** : 662 k€
- **Les produits de services :**

Éléments de Facturation	DOB 2019	Réalisé 2019	2020
Service Juridique	72 806	75 007	75 007
Service Foncier	31 594	33 118	33 420
Mutualisation DGA + RH	577 335	587 302	609 000
DSI (personnel)	200 000	321 321	450 000
Service communication	180 000	168 857	102 000
Élargissement Droit des sols	104 873	104 873	104 873
Centre de Surveillance Intercommunal	200 000	208 249	230 000
Syndicat mixte du port fluvial	27 200	27 672	27 000
Association de pays Compiégnois	-	-	6 754
Bureau d'études	10 000	31 412	10 000
Service commande publique	10 000	40 424	10 000
Refacturations aux budgets annexes			
	HDP	87 736	107 610
	ASSAINISSEMENT	130 000	146 451
	EAU	130 000	135 358
	SPANC	10 000	8 754
Redevance Crématorium	50 000	78 835	78 835
SIG	19 373	19 373	19 373
Mise à disposition du personnel	170 000	240 910	240 910
Archives	50 000	98 774	96 000
Convention PDO		39 244	39 244
Copieurs		66 111	36 000
Autres		2 400	
DSI: Refacturations aux communes suite à la reprise des contrats par l'ARC)	397 950		335 056
<b>Total</b>	<b>2 458 867</b>	<b>2 542 054</b>	<b>2 898 471</b>

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

#### ▪ Les impôts et taxes :

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- ✓ Pas de vote de taux de TH en 2020 puisque la loi de finances 2020 prévoit une reconduction du taux 2019 à l'identique, soit 9,37% (plus de possibilité pour le bloc communal de faire varier le taux)
- ✓ Le maintien des autres taux tels qu'adoptés en 2019 pour ne pas alourdir les charges des ménages :
  - Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 2.52%
  - Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0%
- ✓ Une évolution des bases (TH- FNB) de 1% soit un produit 13,1 M€ contre 12,94 M€ en 2019
- ✓ Le produit de la taxe additionnelle FNB pour 100 k€ contre 122k€ en 2019
- ✓ Le produit de CVAE est prévu pour 9,3 M€ contre 9,5 M€ encaissés en 2019 (prévision des services fiscaux)
- ✓ Le produit de CFE pour 12,2 M€ contre 12,1 M€ en 2019 soit un 1% de progression de bases

- ✓ Le produit de la TASCOM est prévu pour un montant 1,6 M€ (réalisé 2019)

Concernant le coefficient multiplicateur de la TASCOM, l'année de la fusion 2017, les dispositions et les coefficients applicables sur la TASCOM sont ceux des EPCI préexistants. Le coefficient voté par l'ARC était de 1.2 (soit le maximum) en revanche les communes de la CCBA appliquaient un coefficient de 1.

Pour l'année 2020, rappelons la décision du conseil d'Agglomération du 28 septembre 2017 à savoir :

- le maintien des 1,20 sur le territoire de l'ex-ARC
  - l'institution d'un système de convergence sur les 4 années à venir 1.05 en 2018, 1.10 en 2019, 1.15 en 2020 puis 1.20 en 2021.
- ✓ La taxe hippique pour 191 k€ (réalisé 2019)
  - ✓ La taxe sur la publicité pour 330 k€ (réalisé 2019)
  - ✓ L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux pour 440 k€ (maintien du produit encaissé en 2019)
  - ✓ Le produit de la taxe GEMAPI pour 464 202 € (délibération septembre 2019)

**À noter : les prévisions budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2019, dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant de mars prochain.**

#### ▪ **Les dotations et participations**

Pour un montant de 9,4 M€ contre 9,7 M€ prévu en 2019 soit -290 k€ d'écart qui s'explique principalement par l'évolution prévisionnel de la DGF -215 K€ (8,06 M€ contre 8,27 M€ en 2019 : source finance active)

- **Les autres produits de gestion courante :** (loyers, redevances fermiers,...) pour un montant de 280 k€ (réalisé 2019)

### **3. La section d'investissement**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :



	Budget 2019 (BP+DM)	Restes engagés au 21/01/2020	Nouvelles propositions 2020	Budget Consolidé
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 094 332	-	1 271 342	1 271 342
040 - Opérations d'ordre entre section	662 387	-	662 387	662 387
13- Subventions d'investissement	129 320	-	-	-
16 - Remboursement d'emprunts	3 410 500	-	2 483 058	2 483 058
204 - Subventions d'équipement versées	2 941 367	45 620	3 967 314	4 012 934
Opérations d'investissement	8 273 459	1 928 789	9 715 647	11 644 437
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>17 511 365</b>	<b>1 974 409</b>	<b>18 099 748</b>	<b>20 074 158</b>
021 - Virement de la section de fonct.	5 157 222		6 074 995	6 074 995
23 - Immobilisations en cours	297 278			-
040 - Opérations d'ordre entre section	4 370 969		4 770 969	4 770 969
10 - Dotations Fonds divers Réserves	3 697 771		1 109 825	1 109 825
13 - Subventions d'investissement	1 511 895	35 927	3 169 489	3 205 416
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 385 376	2 300 000	2 598 554	4 898 554
45421- Périls 8 Rue Harlay Compiègne	76 454		-	-
45422- Péril 38 ru e général Mangin	14 400		14 400	14 400
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>17 511 365</b>	<b>2 335 927</b>	<b>17 738 231</b>	<b>20 074 158</b>

20k d'investissement dont :

- 1,3 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2019
- 662 k€ d'opération d'ordre (amortissements)
- 2,4 M€ de remboursement de la dette
- 4 M€ de subventions d'équipement versées :

Bénéficiaire	Objet	DOB 2020
<b>SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)</b>		
Aides communautaires aux organismes HLM+ fonds délégués ANAH	Subventions aux HLM	211 800
	Fonds propres aides OPAH versés à l'ANAH	100 000
<b>TOTAL (204112)</b>		<b>311 800</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)</b>		
Tourisme	participation à l'investissement	364 710
RPA	participation à l'investissement	25 000
SPANC	participation à l'investissement	145 000
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement	5 700
<b>TOTAL (2041632)</b>		<b>540 410</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)</b>		
Divers Organismes	Aide à la pierre (Etat aux organismes HLM)	200 000
ANRU		170 000
<b>TOTAL (204182)</b>		<b>370 000</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)</b>		
Communes membres	Aide aux communes	360 000
Compiègne	Stade Petit poisson	95 000
Compiègne (report 2018)	Etude musée de la figurine	12 500
Compiègne (report 2018)	Aménagement square du Vivier Corax	25 000
Compiègne (report 2019)	Terrain Synthétique	361 000
Compiègne (report 2019)	Petite Chancellerie	129 600
Compiègne	poste PAN	70 000
Compiègne (report 2019)	FC Ville de Compiègne (Taxe sur les paris Hippiques)	232 278
Compiègne (2020)	FC Ville de Compiègne (Taxe sur les paris Hippiques)	95 500
CHOISY AU BAC	Terrain Synthétique	256 667
Margny les Compiègne	Terrain Synthétique	400 000
Lachelle	Construction d'une maison d'assistante maternelle,	8 120
Communes entre 2000 et 5000 hab	Revitalisation des centres-bourgs (projets à définir)	200 000
Saintines	Salle multifonction	200 000
<b>TOTAL (2041412)</b>		<b>2 445 664</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)</b>		
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois	200 000
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	20 000
	ARC accession abordable	40 000
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle	39 440
<b>TOTAL (20422)</b>		<b>299 440</b>
<b>TOTAL DES FONDS DE CONCOURS</b>		<b>3 967 314</b>

- 11,6 M€ d'opérations d'investissement contre 8,3 M€ en 2019 :

	RAR	Nouvelles propositions 2020	Budget 2020 Consolidé
901 - Services Généraux	196 972,31	1 006 556,40	1 203 528,71
902 - Service Incendie	6 145,62	31 000,00	37 145,62
903 - fibre optique	707 028,00	247 456,00	954 484,00
909 - Equipements sportifs	129 258,00	636 000,00	765 258,00
920 - Signalétique Pistes cycl div	-	10 000,00	10 000,00
923 - Terrain de bi-cross	-	30 000,00	30 000,00
925 - Lutte contre les inondations (études)	3 134,40	49 752,00	52 886,40
996- Aménagements Cyclables utilitaires (Programme TEPCV)	8 278,25	-	8 278,25
961- Voie verte Clairoix Bienville	335 540,64	537 400,00	872 940,64
941 - Ecole de la Prairie Venette	-	10 000,00	10 000,00
947 - TREMIE PRAIRIE (AMO)	-	207 480,00	207 480,00
949 - Protection des sites	-	30 000,00	30 000,00
995- Bassin carrière de Choisy	41 350,80	288 000,00	329 350,80
955 - Vidéoprotection	448 388,60	460 661,00	909 049,60
971 - Travaux dans les ZA	13 758,64	455 200,00	468 958,64
972 - Requalif de la zone Jaux Venette	-	4 440,00	4 440,00
975 - Pôle Evenementiel	10 475,40	59 000,00	69 475,40
980 - Franchissement Oise (pont urbain)	-	120 000,00	120 000,00
974 - Banque Alimentaire	12 911,40	167 652,00	180 563,40
994 - Acquisitions foncières*	-	1 155 400,00	1 155 400,00
998- Halle de sport de la Croix Saint Ouen (AMO)	-	2 220 000,00	2 220 000,00
997- Batiment archives (Phase 1)	5 904,77	-	5 904,77
962- Travaux de mise en accessibilité des bat° communautaires	-	100 000,00	100 000,00
Péril 8 rue Harlay Compiègne	120,00	-	120,00
Péril 38 rue général Mangin	-	14 400,00	14 400,00
978- Grandes Ecuries du roi	9 522,50	85 000,00	94 522,50
Relais assistantes maternelles	-	455 760,00	455 760,00
Pavillon d'entrée EEM	-	360 000,00	360 000,00
Eaux Pluviales	-	157 290,00	157 290,00
EEM Maison des Projets	-	768 000,00	768 000,00
EEM Ascenseur Public	-	49 200,00	49 200,00
<b>Total dépenses</b>	<b>1 928 789</b>	<b>9 715 647</b>	<b>11 644 437</b>

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- 6,1 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement
- 4,8 M€ d'opération d'ordre
- 1,1 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement) + FCTVA
- 3,2 M€ de subventions
- Et 4,9 M€ d'emprunt prévisionnel. À noter l'ARC n'a pas mobilisé d'emprunt sur le budget principal en 2019, ainsi avec 4,9 M€ d'emprunt prévisionnel en 2020, la dette du budget principal est quasi stable entre 2019-2020.

#### **4. Plan Pluriannuel d'Investissement**

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté aux élus aux Collèges des Maires du 13/06/2019.

Le PPI de l'ARC sera actualisé après l'installation du nouveau conseil communautaire pour permettre à ses membres de décider du programme d'investissement pour le futur mandat.

## 5. Budget Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

À noter que le projet du budget 2019 intègre les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), financées par la taxe GEMAPI instaurée par l'ARC par délibération du 28 septembre 2017. Le produit prévisionnel attendu est estimé à 464 202€.

	2019			2020		
	Budget 2019	Reste engagé	Réalisé Prévisionnel	Nouvelles propositions 2020	Reports 2019	Budget 2020 Consolidé
<b>Dépenses</b>						
Redevances GEMA + Entente Oise Aisne	386 700	-	386 678	380 000		380 000
Contrats de prestation de services + locations (poste de crue, entretien des muids, location de pompes en cas de crue...)	130 897	2 764	121 473	94 400	2 764	97 164
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>517 597</b>	<b>2 764</b>	<b>508 151</b>	<b>474 400</b>	<b>2 764</b>	<b>477 164</b>
Remise de pompes dans les postes de crues	62 688	3 134	59 554	49 752	3 134	52 886
Remplacement de deux trappes postes de crue	16 219		16 219			-
2 pompes pour poste de crue Mercières	25 000		23 947			-
Autres dépenses	41 037		1 019	-		-
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>144 944</b>	<b>3 134</b>	<b>100 739</b>	<b>49 752</b>	<b>3 134</b>	<b>52 886</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>662 542</b>	<b>5 899</b>	<b>608 890</b>	<b>524 152</b>	<b>5 899</b>	<b>530 051</b>
<b>Recettes</b>						
Produit GEMAPI	464 202		464 202	464 202		464 202
Report Excédent N-1	198 340		198 340	53 652		53 652
<b>Recettes totales</b>	<b>662 542</b>	<b>-</b>	<b>662 542</b>	<b>517 854</b>	<b>-</b>	<b>517 854</b>
<b>Résultat</b>			<b>53 652</b>			<b>- 12 197</b>

Le besoin de financement prévisionnel de -12 k€ affiché en 2020 serait financé par le budget général.

### B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2020 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à:

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Le projet du budget 2020 est élaboré sur la base d'un résultat prévisionnel et s'équilibre comme suit (**en mouvements réels**) :

	BP 2019 + DM	CA Prévisionnel	DOB 2020
Total Opérations d'aménagement	10 180 647	7 237 236	11 632 668
Autres dépenses			
Remboursement de la Dette	3 295 081	3 071 744	3 094 646
Déficit reporté	47 939	47 939	-
Reste à réaliser (factures en cours de traitement)			
<b>Total dépenses</b>	<b>13 523 668</b>	<b>10 356 919</b>	<b>14 727 314</b>
Excédent prévisionnel	-		516 307
Recettes exceptionnelles	20 000		
Total Recettes (Ventes + Subventions+ remboursements)	11 283 039	10 861 226	13 011 007
Participation du budget principal	1 200 000		1 200 000
Emprunt	1 020 629	12 000	
<b>Total recettes</b>	<b>13 523 668</b>	<b>10 873 226</b>	<b>14 727 314</b>
<b>Excédent</b>	<b>-</b>	<b>516 307</b>	<b>-</b>

### ✓ Détail des dépenses

- Les 11,6 M€ de dépenses d'aménagement prévues en 2020 sont les suivantes :

Opérations	Dépenses			
	Acquisitions	Études	Travaux	Dépenses Totales
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	10 000	10 000	1 863 000	1 883 000
82421 - ZH Camp des Sablons	1 100 000	35 000	1 609 000	2 744 000
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	10 000	10 000	690 000	710 000
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	1 250 000	168 967	522 000	1 940 967
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux	2 000	2 000		4 000
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	-	-	20 000	20 000
82412 - ZH Le Maraiquet Janville	-	-	-	-
Zone Parc d'Aiguisy		300 000		300 000
9014 - Parc technologique				-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy	10 000	18 000		28 000
82424 - Cailloux sud				-
82416 - Quartier de la gare	-	559 161	-	559 161
La Prairie I	-	-	-	-
82428 - La Prairie II	20 000	43 000	900 000	963 000
82419 - ZH Quartier de l'écluse Venette	-	-	-	-
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny	-	5 000	5 000	10 000
ANRU	150 000	400 000	200 000	750 000
Clairoux - La grande couture	-	70 000	-	70 000
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	10 000	10 000	1 010 540	1 030 540
9013 - ZA du Bois de Plaisance	40 000	-	150 000	190 000
9001 - Parc Scientifique	60 000	10 000	100 000	170 000
9005 - Camp du Roy				-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen				-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur				-
9012 - ZA Valadan à Clairoux	10 000	60 000	20 000	90 000
9003 - ZI Le Meux-Armancourt	10 000	10 000	-	20 000
9015 - ZA La Pantouffière Le Meux	150 000			150 000
<b>Total</b>	<b>2 832 000</b>	<b>1 711 128</b>	<b>7 089 540</b>	<b>11 632 668</b>

- 3,1 M€ de remboursement de la dette

✓ Détail des recettes

- 13 M€ de ventes prévisionnelles + subventions

Opérations	Recettes		
	Ventes	subventions	Total recettes
82423 - ZH Ecole d'Etat Major	136 000	450 000	586 000
82421 - ZH Camp des Sablons	7 409 321		7 409 321
82410 - ZH les jardins à lacroix Saint Ouen	43 936	62 323	106 259
82411 - ZH Le Maubon Choisy au bac	529 375		529 375
82427 - Le Moulin Bacot - Clairoux			-
82418 - ZH Centre Bourg Saint Sauveur	48 430		48 430
82412 - ZH Le Maraiquet Janville			-
Zone Parc d'Aiguisy			-
9014 - Parc technologique			-
82425 - ZH Les Buissonnets Les Marronniers choisy			-
82424 - Cailloux sud			-
82416 - Quartier de la gare		210 000	210 000
La Prairie I			-
82428 - La Prairie II	1 663 190		1 663 190
82419 - ZH Quartier de l'écluse Venette	-		-
82415 - ZAC 2 rives Compiègne/Margny			-
ANRU		375 000	375 000
Clairoux - La grande couture			-
9008 - Pôle de développement des hauts de Margny	856 000		856 000
9013 - ZA du Bois de Plaisance			-
9001 - Parc Scientifique	920 286		920 286
9005 - Camp du Roy			-
9006 - ZA les longues rayes Lacroix Saint Ouen			-
9010 - ZA du Près Moireaux St Sauveur			-
9012 - ZA Valadan à Clairoux	84 146		84 146
9003 - ZI Le Meux-Armancourt	223 000		223 000
9015 - ZA La Pantouffère Le Meux			-
<b>Total</b>	<b>11 913 684</b>	<b>1 097 323</b>	<b>13 011 007</b>

- 1.2 M€ de participation prévisionnelle du budget principal
- Et enfin 0,5 M€ d'excédent prévisionnel reporté de 2019

Ce montant sera affiné tout au long de l'exercice en fonction des réalisations en dépenses et en recettes pour limiter au maximum le niveau de la dette en fin de période.

### C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2019 et s'équilibre comme suit :

#### 1. La section de fonctionnement

	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
042- Opération ordre entre section	100 326	103 075	3%
043- Opération ordre interieur de la SF	2 800	3 000	7%
66 - Charges financières	2 800	3 000	7%
<b>Total dépenses</b>	<b>105 926</b>	<b>109 075</b>	<b>3%</b>
042- Opération ordre entre section	103 126	106 075	3%
043- Opération ordre interieur de la SF	2 800	3 000	7%
<b>Total recettes</b>	<b>105 926</b>	<b>109 075</b>	<b>3%</b>

## 2. La section d'investissement

	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	103 126	106 075	3%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 600	2 700	4%
<b>Total dépenses</b>	<b>105 726</b>	<b>108 775</b>	<b>3%</b>
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	101	-	-100%
040- Opérations d'ordre entre section	100 326	103 075	3%
13- Subventions d'investissement reçues	5 299	5 700	8%
<b>Total recettes</b>	<b>105 726</b>	<b>108 775</b>	<b>3%</b>

Nb : Les écritures comptables correspondent à la gestion des stocks et au remboursement de la dette.

## D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- Le montant du loyer mensuel est fixé à 8,25 €/m<sup>2</sup>,
- Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m<sup>2</sup>,

L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

## 1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	197 703	178 460	-10%
012- Charges de personnel et frais assimilés	40 000	40 500	1%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 055	66 500	7%
65- Autres Charges de gestion	5 550	5 000	-10%
66- Charges financières	33 300	32 300	-3%
67- Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
<b>Total</b>	<b>339 608</b>	<b>323 760</b>	<b>-5%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	20 848	-	-
042- Opérations d'ordre entre section	1 560	1 560	0%
70- Produits des services	125 000	116 000	-7%
75- Autres produits de gestion courante	192 000	206 000	7%
77- Produits exceptionnels	200	200	0%
<b>Total</b>	<b>339 608</b>	<b>323 760</b>	<b>-5%</b>

Soit un budget quasi équivalent à celui de 2019.

À noter toutefois une baisse de - 19 k€ des charges à caractère général liés à l'ajustement du niveau des dépenses par rapport aux réalisations de 2019 notamment pour les fluides, l'achat de petit équipement et les dépenses d'entretien.

L'augmentation des amortissements de 4,5 K€ est liée aux travaux réalisés en 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par les loyers encaissés.

### Structure des effectifs au 01/01/2020

	GRADE	BUDGET	POURVU	ETP
C	Adjoint technique principal de 1° classe	1	1	100%
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

## 2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
040- Opérations d'ordre entre section	1 560	1 560	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	75 300	75 400	0%
21 Immobilisations corporelles	64 668	47 540	-26%
<b>Total</b>	<b>141 528</b>	<b>124 500</b>	<b>-12%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
040- Opérations d'ordre entre section	62 055	66 500	7%
16- Emprunts et dettes assimilées	3 000	3 000	0%
10- Dotations, fonds divers et réserves	26 473	30 000	13%
13- Subventions d'investissement reçues	50 000	25 000	-50%
<b>Total</b>	<b>141 528</b>	<b>124 500</b>	<b>-12%</b>

Les dépenses d'investissement sont liées au remboursement d'emprunt et aux travaux de renouvellement des appartements (électricité, compteurs, travaux de câblage, travaux de rénovation), financées par les amortissements (66 k€), l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2019 (**estimé à 30 k€**) et la participation du budget principal (25k€ contre 50 k€ prévue en 2019).

La participation du budget principal sera ajustée après la clôture de l'exercice 2019.

## E- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET TRANSPORT

### 1. Bilan 2019

#### Le 14/03/2019 : Acquisition de 20 vélos traditionnels, et 10 vélos à assistance électrique

- ✓ Le service VéloTIC voit son offre s'étoffer.
- ✓ Ces acquisitions représentent une dépense de 17 260€ H.T.
- ✓ Les vélos à assistance électriques sont proposés à la location pour des durées maximales de 3 mois, au prix de 45€.

Le 1<sup>er</sup> mai 2019 : Le circuit de l'ARC Express est modifié, afin de continuer à desservir les arrêts de Verberie, suite à l'implantation d'une entreprise sur la commune. Cette entreprise ne permettait plus aux cars de faire le demi-tour nécessaire à la poursuite du circuit initialement prévu.

Ce service supplémentaire représente 3 529 kms par an, représentant une dépense annuelle de 8 717€ HT., hors révision de prix.

Le 11 juin 2019 : Un arrêt supplémentaire a été ajouté à la Ligne 5. Cet arrêt BELIN sera desservi 3 fois par jours, à 10h35, 15h05 et 19h20. Il permet d'accéder aux jardins familiaux situés au bout de la rue Henri Adnot.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 860.7 km par an soit un coût annuel 2 126€, hors révision de prix.

Le 17 juillet 2019 : Le marché d'exploitation des services de mobilité (Marché Transports) a été prolongé d'un an, pour s'achever le 15 juillet 2021.

Cette prolongation va permettre de mieux appréhender son renouvellement.

Le 17 juillet 2019 : Le renfort scolaire sur Lachelle, mis en place en septembre 2018, en raison du sureffectif des cars régionaux, est reconduit pour l'année scolaire 2019/2020.

Ce service supplémentaire représente 2 187 kms par an, sur la base de 36 semaines de fonctionnement, représentant une dépense annuelle de 3 324€ HT., hors révision de prix.

Le 2 septembre 2019 : Mise en place d'une desserte en minibus des communes de l'EX CCBA en rabattement sur Verberie : il s'agit d'une navette avec 2 dessertes le matin et 2 dessertes en fin de journée qui effectue un circuit entre les communes de Béthisy St Pierre, Béthisy St Martin, Néry, Saintines et St Vaast de Longmont en rabattement sur Verberie. Cette navette a pour but d'offrir un service gratuit à ces communes, en rabattement sur Verberie pour ensuite prendre l'ARC Express jusque Compiègne.



Ce service supplémentaire est mis à l'essai pendant 4 mois, il représente une augmentation kilométrique de 5 656 kms, soit un coût de 17 929€ HT, hors révision de prix, pour les 4 mois.

Le 2 septembre 2019 : L'ARC a souhaité adapter son service pour répondre à la demande des entreprises situées sur le parc tertiaire et scientifique. C'est pourquoi, sur la ligne 5, le bus au départ de la gare à 15h25 desservira 5 arrêts supplémentaires avant de rejoindre son terminus.

Cette adaptation représente une augmentation kilométrique de 699.2 km par an soit un coût annuel 1 727€, hors révision de prix.

Le 2 septembre 2019 : Afin de répondre aux sollicitations des résidents du secteur du lotissement du Moulin, le renfort scolaire du midi au départ du collège Jacques Monod à 12h35 desservira l'arrêt « Lotissement du Moulin » le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Cette adaptation représente une augmentation kilométrique de 414 km par an soit un coût annuel 1 022.58€, hors révision de prix.

Le 2 septembre 2019 : Pour assurer une meilleur desserte de la ZAC du Camp du Roy le vendredi soir, 2 modifications de service sont mises en œuvre sur la ligne 4 :

- Le départ gare à 20h33 prolongera son service jusqu'au Multiplexe,
- L'ajout du service de 22h35 au départ du Multiplexe vers la gare.

Ces services supplémentaires représentent une augmentation kilométrique de 416.5 km par an soit un coût annuel 1 028.75€H.T., hors révision de prix.

Le 2 septembre 2019 : Pour assurer une meilleur desserte de la ZAC du Camp du Roy, et de la ZAC de Jaux-Venette le vendredi soir, 2 modifications de service sont mise en œuvre sur la ligne 2 :

- Le départ gare à 20h35 prolongera son service jusqu'à l'arrêt Monnet,
- Le départ Monnet de 21h45 prolongera son service jusqu'en gare, pour permettre un retour plus tardif des usagers vers le centre-ville.

Ces services supplémentaires représentent une augmentation kilométrique de 431.2 km par an soit un coût annuel 1 065€H.T., hors révision de prix.

Le 4 novembre 2019 : Afin d'améliorer la desserte du quartier Bellicart, des services sont créés :

- 2 départs depuis la gare vers l'arrêt « marronniers »
- 3 départs de l'arrêt « marronniers » vers la gare.

Ces services supplémentaires représentent une augmentation kilométrique de 5 968 km par an soit un coût annuel 23818.32€H.T., hors révision de prix.

Le 4 novembre 2019 : Afin d'assurer le retour vers la gare des bénéficiaires de repas chauds, organisés par les Restos du Cœur, un service reliant le quartier Bellicart vers la gare est ajouté à 20h42.

Ce service supplémentaire représente une augmentation kilométrique de 1 002 km par an soit un coût annuel 2 475€H.T., hors révision de prix.

Le 18 novembre 2019 : Afin de pallier aux problèmes de surcharge à certains horaires, des services supplémentaires sont assurés, un le matin et l'après-midi dans chaque sens.

Ces services supplémentaires représentent une augmentation kilométrique de 7 656 km par an soit un coût annuel 30 545.45€H.T., hors révision de prix.

Total des prestations complémentaires : l'ensemble de ces ajustements, et amélioration de services de transports collectifs, représente une dépense totale de **129 636,10 HT €**

## **2. Objectifs 2020**

- Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...)
- Lancer les études de renouvellement du marché d'exploitation arrivant à échéance en 2021 ;
- Réaliser les travaux de mise en accessibilité des arrêts incombant à l'ARC ;
- Élargir la démarche de conseil en mobilité et l'accompagnement des entreprises et proposer des évolutions attendues en matière d'attractivité des transports publics dans le cadre des déplacements domicile-travail ;
- Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.
- Améliorer la desserte des communes de l'EX CCBA
- Étudier le verdissement du parc de véhicules de transports en commun,
- Étudier un plan de développement des mobilités douces.

## **3. L'équilibre budgétaire**

Le budget transport était soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14. À la demande de la trésorerie, il vous est proposé un budget 2020 respectant les instructions budgétaires de la M43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes.

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### 4. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
011- Charges à caractère général	7 724 835	7 562 330	-2%
012- Charges de personnel et frais assimilés	379 900	411 500	8%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000	320 000	-3%
014 - Atténuations de produits	5 000	5 000	0%
022 - Dépenses imprévues Fonct	500 000	-	-100%
65- Autres Charges de gestion	100	-	-100%
66- Charges financières	32 590	28 140	-14%
67- Charges exceptionnelles	2 271 236	500	-100%
<b>Total</b>	<b>11 243 661</b>	<b>8 327 470</b>	<b>-26%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
042- Opérations d'ordre entre section	90 210	90 210	0%
70- Produits des services	50 000	41 000	-18%
73- Impôts et taxes	5 824 781	6 200 000	6%
74- Dotations et participations	1 797 809	1 806 809	1%
77- Produits exceptionnels	3 480 861	189 451	-95%
<b>Total</b>	<b>11 243 661</b>	<b>8 327 470</b>	<b>-26%</b>

La baisse des dépenses de fonctionnement de -2,9 M€ par rapport au budget 2019 s'explique par :

#### **(-162,5 k€) de charges à caractère général :**

- 188,8 k€ de contrats de prestations de services : hypothèse de +2% de révision des prix du marché Transdev + impact des écritures de régularisation de TVA opérées en 2019

	Prévu	Réalisé au 28/11/2019	Budget 2020	Écart budget 2019-2020	Évolution budget 2019-2020	Commentaires
EPIDE - EPIDE + HAUT DE MARGNY	6 180	3 446	6 300	120	2%	
ARC Express	245 000	253 129	300 000	55 000	22%	Ajustement par rapport au réalisé de 2019 + ligne test mise en place septembre 2019 (actée en réunion des maires)
H.MARGNY - NAVETTES HAUT DE MARGNY	41 000	33 448	41 820	820	2%	
PRRESA - PERIURBAIN SUR RESERVATION	30 000	27 559	30 600	600	2%	
PRSCO - PERIURBAIN SCOLAIRE	1 700 000	1 424 931	1 734 000	34 000	2%	
SCOLAIRE - SCOLAIRE	109 500	91 105	111 600	2 100	2%	
TAD - TRANSPORT A LA DEMANDE	300 000	213 807	330 000	30 000	10%	Impact TVA (TVA ligne HT en 2019/ TTC en 2020)
TADECOLE - TAD ECOLE	9 000	6 400	9 180	180	2%	
TIC - TRANSPORT EN LIGNE REGULIERE	4 526 820	3 647 233	4 693 000	166 180	4%	Impact année pleine des nouveaux services mis en place sur une partie de l'année 2019 notamment les lignes 3 et 5 + une hypothèse de révision de prix de +2%
TICWE - LIGNE W.E+JOURS FERIES MARCHE	32 500	26 488	36 500	4 000	12%	
VELO - SERVICE VELO	90 000	72 909	91 800	1 800	2%	
Écritures de régularisation de TVA 2019	483 575			- 483 575	-100%	Écritures de régularisation de TVA 2019
<b>Total</b>	<b>7 573 575</b>	<b>5 800 456</b>	<b>7 384 800</b>	<b>- 188 775</b>	<b>-2%</b>	



- Et une participation prévisionnelle du budget principal de 189 k€. **Cette participation sera annulée après la reprise des résultats de l'exercice 2019.**

## 5. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
040- Opérations d'ordre entre section	90 210	90 210	0%
10- Dotations, Fonds divers et réserves	866 969	-	-100%
13- Subventions d'investissement reçues	1 723	-	-100%
16- Emprunts et dettes assimilées	177 100	177 100	0%
20- Immobilisations incorporelles	17 500	65 000	271%
21 Immobilisations corporelles	141 464	81 200	-43%
<b>Total</b>	<b>1 294 966</b>	<b>413 510</b>	<b>-68%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 404	-	-100%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000	320 000	-3%
20- Immobilisations incorporelles	11 699	-	-100%
21 Immobilisations corporelles	924 863	-	-100%
13- Subventions d'investissement reçues	-	93 510	
<b>Total</b>	<b>1 294 966</b>	<b>413 510</b>	<b>-68%</b>

Les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- L'encours de la dette : 177 k€
- Les frais d'études pour 60 k€ notamment l'étude pour le verdissement des parcs de bus verdissement des parcs de bus.
- Les frais d'insertion pour 5 k€
- Le renouvellement des poteaux d'arrêts et des travaux de mise en accessibilité incombant à l'ARC pour 50 k€
- L'Achat de 10 vélos électrique + 10 vélos standard pour un coût global de 30 k€

Ces dépenses sont financées par les dotations aux amortissements (320 k€) et une participation du budget principal de 93 k€.

Attention les dépenses d'investissement n'intègrent pas les restes à réaliser.

**Le projet du budget sera affiné d'ici le vote du budget, en prenant en compte les résultats de 2019 permettant ainsi d'annuler la participation du budget principal (en fonctionnement et en investissement)**

## F- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET TOURISME

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire (dépliant d'appel trilingue, dépliant touristique en 6 langues, guide des hébergements, restaurants et lieux de réception), la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les grandes actions au programme de 2020 :

- La participation de l'ARC au projet dit « INTERREG Ciblé » qui porte sur le tourisme expérientiel dans le cadre d'une coopération entre la France et l'Angleterre.

*Ce programme décline une série de travaux d'aménagement du site de Saint-Pierre-en-Chastres (couverture du théâtre de verdure, circulation piétonne sur site, accessibilité, loges, sanitaires ...) qui contribueront à l'augmentation de la fréquentation touristique de la forêt, notamment entre octobre à mars.*

*Le second axe de ce projet est la mise en place de nouveaux produits touristiques reposant notamment sur le déploiement d'outils numériques contribuant à la découverte du territoire de manière ludo-pédagogique (escape game, chasses au trésor ...) et d'offre en termes de réalité augmentée.*

*Les thématiques mises en avant concerneront notamment les liens entre la ville de Compiègne et l'Histoire de France. En effet, la forêt de Compiègne comporte de nombreux éléments se rapportant à différents événements importants de l'Histoire de France. Ce déploiement de nouvelles offres se fera en cohérence avec les projets muséographiques.*

*Le troisième axe de ce projet porte sur les aspects liés à la communication et à la formation des acteurs du tourisme. La sensibilisation des acteurs du territoire sur les nouvelles attentes des visiteurs et les besoins de transformer les offres en « vision client »,*

*Le quatrième axe de ce projet est constitué de la mise en place d'outils pour mesurer la fréquentation des sites, et notamment l'activation d'antennes relais dans la forêt domaniale, via la société Orange Flux Vision, sur la durée du programme. Ces actions fourniront des indicateurs qui devront démontrer que les actions mises en place, et subventionnées par Interreg, auront contribué de manière sensible à la hausse de la fréquentation touristique du territoire, notamment en basse saison.*

Le dossier a été déposé en avril 2019 et approuvé en septembre. La convention FEADER a été signée le 30 octobre 2019 entre le Chef de File Norfolk County Council et l'Autorité de Gestion, pour une subvention de 16 097 468,58 € sur le programme d'actions global dont le budget s'élève à 23 316 186,37 €.

Il se décompose en 2 maîtrises d'ouvrage :

- ⇒ ARC pour un budget éligible d'environ de 1.816.880 € (Financement Europe : 1 253 647 € - Reste à charge : 563 232 €)
- ⇒ ONF pour un budget d'environ de 647 476 € (Financement Europe : 446 758 € - Reste à charge 200 717 €).

- L'ARC, la CCLO et la CCPE (regroupées sous l'APC) ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancé par la Région Hauts-de-France, dans le cadre de la création d'espaces de rayonnement touristique contribuant à l'attractivité régionale.

L'étude (financement à 50 % plafonné à 100 000 €), pour la construction d'une nouvelle stratégie touristique territoriale, est sur le point d'être lancée et intégrera les phases suivantes :

- Elaboration d'un diagnostic d'attractivité partagée,
  - Définition du positionnement stratégique (choix des cibles et positionnement clair) avec tranche conditionnelle : création d'une marque territoriale partagée,
  - Déclinaison d'une stratégie opérationnelle en un programme d'actions.
- Le développement du tourisme fluvial (structuration de l'accueil des paquebots fluviaux et bateaux à passagers et mise en place de produits touristiques à destination des croisiéristes en escale) et mise en place d'actions collectives « Oise/Val d'Oise » - représentation sous la bannière commune « Oise River Cruises » aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial à Auxerre en février 2020 (biennale organisée par VNF), contribution au schéma directeur du tourisme fluvial et fluvestre (étude commandée par VNF),

- L'animation du réseau des acteurs touristiques du territoire par la mise en place d'un séminaire/ateliers participatifs, marketing des offres des hébergeurs pour leur mise en ligne sur la plateforme régionale « week-ends et courts séjours en Hauts-de-France »,
- La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- Promotion et valorisation des prestataires de la CCPS dans le cadre de la convention ARC/OT/CCPS,
- Mise en place d'un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires afin de professionnaliser le recouvrement et faciliter les démarches des hébergeurs,
- La promotion de la destination sur le Salon International de l'Agriculture en 2020. (à titre gracieux sur le stand de la Région Hauts-de-France),
- La contribution au rayonnement du territoire via une présence sur les manifestations d'ampleur régionale – voire nationale – telles que Fête chasse et nature en Hauts-de-France, Foire expo, Paris Roubaix, « Village estival » organisé par le département de l'Oise,
- La sensibilisation des communes de l'ARC à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,
- La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Fous d'Histoire, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, application mobile « Compiègne et sa région », site internet).

Donc une programmation 2020 très riche et ambitieuse pour le développement touristique du territoire qui se traduit par un projet du budget en évolution (+24% en fonctionnement et 91% en investissement par rapport au budget 2019).

Le projet du budget tourisme se décline comme suit:

## 1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	Budget 2020 périmètre constant	Projet Interreg	DOB 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	254 021	191 628	172 025	363 653	43%
012- Charges de personnel et frais assimilés	259 100	276 686	53 314	330 000	27%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 633	16 005		16 005	-49%
65- Autres Charges de gestion	104 000	97 000		97 000	-7%
67- Charges exceptionnelles	910	900		900	-1%
<b>Total</b>	<b>649 664</b>	<b>582 219</b>	<b>225 339</b>	<b>807 558</b>	<b>24%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	Budget 2020 périmètre constant	Projet Interreg	DOB 2020	Evolution
042- Opérations d'ordre entre section	2 150	2 150		2 150	0%
70- Produits des services	210 000	210 000		210 000	0%
74- Dotations, subventions et participations	16 000	16 000	166 135	182 135	
75- Autres produits de gestion courante	49 000	57 000		57 000	16%
77- Produits exceptionnels	372 514	297 069	59 204	356 273	-1%
<b>Total</b>	<b>649 664</b>	<b>582 219</b>	<b>225 339</b>	<b>807 558</b>	<b>24%</b>

Il vous est proposé un budget de fonctionnement évalué à 807 k € soit une progression de + 158 k€ environ par rapport au budget 2019. Cette évolution s'explique comme suit :

**+109,6 de charges à caractère général :**

**+172 k€ liés au projet Interreg financés à hauteur de 69%**

	Dépenses	Recettes
<b>Dépenses Liées aux actions du projet ciblé "expérience" 2020</b>		
MODULE 1 - Identification et accompagnement des acteurs touristiques dans la transformation de leur offre en vision client	37 000	25 530
MODULE 2 - Mise en place de nouveaux outils numériques ludo-pédagogiques de découverte du territoire et création d'un événementiel en basse saison	72 500	50 025
MODULE 4 - Création d'une plateforme marketing digitale de promotion du territoire	20 000	13 800
MODULE 5 - Mise en place d'outils -indicateurs- de fréquentation qualitative et quantitative	13 675	9 436
MODULE 6- management de projet	16 000	11 040
MODULE 7- Action de communication sur le projet	4 500	3 105
Autres dépenses de fonctionnement	8 350	5 762
<b>Total</b>	<b>172 025</b>	<b>118 697</b>

**Hypothèses**

Financement à hauteur de 69% des dépenses engagées

le module 3: Aménagement du site de saint pierre en Chastres pour programmation basse saison ( prévu en section d'investissement)

**(-) 62 k€ des dépenses courantes (périmètre constant) par rapport au budget 2019 :**

- ⇒ -38 k€ de frais d'études (ajustement du coût de dragage au port de plaisance + étude de faisabilité sur la réhabilitation des grandes écuries du roi (montant ajusté sur la base du marché notifié fin 2019 et prévue en investissement en 2020)
- ⇒ -9,4 k€ de frais de missions (déplacements en 2019 pour la finalisation du projet Interreg)
- ⇒ -11,5 k€ de cotisations VNF (rattrapage années antérieures en 2019)
- ⇒ -3,1 k€ autres dépenses.

**+70,9 k€ de charges de personnel :** l'évolution de ce poste de dépense s'explique par la création d'un poste de chargé de mission Interreg (subventionné à 69%) + la prise en compte d'un remplacement pour un congé maternité.

⇒ **Structure des effectifs au 01/01/2020**

GRADE	BUDGET	POURVU	DONT	ETP
A Chargé de mission - directrice	1	1	1 CDI IB 758/625 IM	100%
C Adjoint administratif	2	2		100%
C Assistant/Conseiller en séjours	3	3	3 CDI IB 427/379 IM IB 424/377 IM IB 418/371 IM	100%
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		

**-15,6 k€ d'opérations d'ordre (amortissements)**

**-7 k€ d'autres charges de gestion courante (subventions)**



Subvention	2019	2020	
Compiègne Ytch Club	2 000	2 000	
Fou d'histoire	8 000	8 000	
Festival des forêts	15 000	20 000	
Sauvegrade patrimoine des forêts du Compiègnais	1 500	1 500	
Subvention Compiègne Geek Convention	-	3 000	
Foire aux fromages et aux vins de Compiègne	10 000	-	
Amis du festival du film historique	20 000	20 000	
Mapping vidéo	47 500	42 500	dont 17,5 k€ reliquat 2019
<b>Total</b>	<b>104 000</b>	<b>97 000</b>	

Les dépenses de fonctionnement sont financées principalement par :

- La taxe de séjour : 210 k€ (maintien du produit prévu en 2019)
- Les subventions : 182 k€ dont (166 k€ liées à Interreg)
- Loyers du port de plaisance : 57 k€ contre 49 k€ en 2019 (ajustement par rapport au réalisé 2019)
- La participation du budget principal : 356 k€ en 2020 contre 372 k€ en 2019

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

## 2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	Budget 2020 périmètre constant	Projet Interreg	DOB 2020	Evolution
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 163	-		-	-100%
040- Opérations d'ordre entre section	2 150	2 150		2 150	
204- Subventions d'équipement versées	8 650	30 000		30 000	247%
20- Immobilisations incorporelles	133 200	167 000	21 500	188 500	
21 Immobilisations corporelles	116 000	145 500	140 000	285 500	146%
<b>Total</b>	<b>265 163</b>	<b>344 650</b>	<b>161 500</b>	<b>506 150</b>	<b>91%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	Budget 2020 périmètre constant	Projet Interreg	DOB 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-			-	
040- Opérations d'ordre entre section	31 633	16 005		16 005	-49%
10- Dotations, fonds divers et réserves	14 068	14 000		14 000	0%
13- Subventions d'investissement reçues	219 462	314 645	161 500	476 145	117%
<b>Total</b>	<b>265 163</b>	<b>344 650</b>	<b>161 500</b>	<b>506 150</b>	<b>91%</b>

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux :

### Frais d'études : 188,5 k€

- ⇒ 167 k€ d'étude de faisabilité sur la réhabilitation des grandes écuries du roi
- ⇒ 21,5 k€ : étude préalable à la couverture saisonnière du théâtre de verdure (projet Interreg)

### Travaux divers + achat de matériels: 285 k€

- ⇒ 100 k€ travaux de consolidation du bâtiment principal (Saint Pierre en Chastres)
- ⇒ 3 k€ Achat de matériel
- ⇒ 6 k€ achat de deux box
- ⇒ 140 k€ Travaux à « Saint Pierre en Chastres » dans le cadre du projet Interreg (voir annexe)
- ⇒ 36 k€ pour la mise en place d'un SAS à l'entrée de l'office de tourisme et une vitrine d'affichage

**Subvention d'équipement : 30 k€ :** Subvention à l'hippodrome de Compiègne pour l'acquisition d'un écran qui sert de support de communication (la ville de Compiègne contribue à la même hauteur)

Ces dépenses sont financées par :

- 16 k€ d'opérations d'ordre
- 14 k€ de FCTVA
- 111 k€ de subventions Interreg
- 364 K€ de participation du budget principal contre 219 k€ en 2019

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

## **G- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2019 DU BUDGET HOTEL DE PROJET**

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes qui seront réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

De septembre 2017 à mars 2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur, cofinancée par l'État, la Région et l'ARC. Un chantier ambitieux au résultat triplement positif : meilleur confort, meilleure image (plus « innovation »), et des économies de gaz. Le confort d'été continue à poser problème et nécessitera une intervention sur la ventilation double flux.

Fin 2019, dans le bâtiment A : 69% des bureaux sont occupés. Les options posées à ce jour nous permettrons de monter à 74% premier trimestre 2020. Le reste du site conserve le même taux d'occupation (6 unités activité sur 7 et les 6 autres bâtiments).

Le parc technologique héberge 24 entreprises et 140 emplois fin 2019 (contre 24 entreprises et 120 personnes à fin 2018). 4 entreprises sont parties en 2019, et 4 nouvelles sont entrées.

### **Objectifs du BP 2020 :**

- Poursuivre l'identification de nouveaux projets,
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (échanges UTC/ESCOM/ESC, démarche d'agrégats, augmenter les relations avec les entreprises hors du parc, les insérer dans le contrat de développement industriel et écologique du territoire) et régional (Parc d'innovation, incubateur...).
- Poursuivre les investissements dans le site afin de développer son attractivité (travaux d'aménagement de l'unité d'activité B8) et résoudre les points difficiles : ventilation du bat A et réseau informatique.

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	164 900	165 800	1%
012- Charges de personnel et frais assimilés	110 300	110 300	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000	188 000	4%
65- Autres Charges de gestion	6 000	5 000	-17%
67- Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
<b>Total</b>	<b>462 200</b>	<b>470 100</b>	<b>2%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
042- Opérations d'ordre entre section	25 000	30 500	22%
70- Produits des services	15 000	15 000	0%
75- Autres produits de gestion courante	300 000	279 000	-7%
77- Produits exceptionnels	122 200	145 600	19%
<b>Total</b>	<b>462 200</b>	<b>470 100</b>	<b>2%</b>

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2019. La principale variation concernerait les amortissements +8 k€.

Une enveloppe de 5 k€ est prévue pour financer d'éventuelles créances admises en non – valeur, et une autre de 1 k€ pour couvrir les demandes d'annulation de titres.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- 30 k€ d'opérations d'ordre
- 294 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2019. À noter le parc fait bénéficier les petites et les moyennes entreprises de tarifs réduits afin de favoriser la création des entreprises
- 145 k€ de participation du budget principal contre 122 k€ en 2019

La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.

## 2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
040- Opérations d'ordre entre section	25 000	30 500	22%
13- subventions d'investissement reçues	106 667		
16- Emprunts et dettes assimilées	8 000	5 000	-38%
20- Immobilisations incorporelles	2 500	-	
21 Immobilisations corporelles	316 772	259 600	-18%
23 - Immobilisations en cours	46 057	-	
<b>Total</b>	<b>504 996</b>	<b>295 100</b>	<b>-42%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 996	-	
040- Opérations d'ordre entre section	180 000	188 000	4%
16- Emprunts et dettes assimilées	8 000	5 000	-38%
13- Subventions d'investissement reçues	282 000	102 100	-64%
<b>Total</b>	<b>504 996</b>	<b>295 100</b>	<b>-42%</b>

Les dépenses d'investissement correspondent essentiellement :

- 30,5 k€ Opérations d'ordre
- 5 k€ de cautions
- 259,6 k€ de travaux dont :
  - ⇒ 77 k€ de Restes à réaliser pour les travaux d'isolation du bâtiment B
  - ⇒ 27 k€ de travaux d'isolation du bâtiment A
  - ⇒ 85 k€ travaux sur réseaux
  - ⇒ 70,6 autres dépenses (travaux de câblage, compteurs, sonde de ventilation, canalisation ...)

Ces dépenses sont financées, **sans participation du budget principal**, par les opérations d'ordre et le solde de la subvention « local bois » pour les travaux d'isolation réalisés au bâtiment « A ».

## H- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

### 1. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	683 060	682 300	0%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000	176 500	4%
66- Charges financières	15 390	12 040	-22%
65- Autres Charges de gestion	35 000	30 000	-14%
67- Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
<b>Total</b>	<b>904 450</b>	<b>901 840</b>	<b>0%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
042- Opérations d'ordre entre section	27 000	27 000	0%
70- Produits des services	20 000	30 000	50%
74- Dotations, subventions et participations	120 000	120 000	0%
75- Autres produits de gestion courante	20 000	15 000	-25%
77- Produits exceptionnels	717 450	709 840	-1%
<b>Total</b>	<b>904 450</b>	<b>901 840</b>	<b>0%</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement:

- Aux contrats de prestations de services dont le contrat de gestion de l'aire de Jaux par la société VESTA : 385 k€
- Aux frais de fonctionnement du site (entretien, consommations,...) : 297 k€ (dont 165 k€ de fluides)
- Aux opérations d'ordre : 176 k€
- Aux charges financières : 12 k€
- Autres charges de gestion : 30 k€ (enveloppe prévisionnelles pour les admissions en non-valeur)

Ces dépenses sont financées par:

- La participation versée par le budget principal (709 k€ en 2020 contre 718 k€ en 2019)
- La subvention de l'État : 120 k€
- Les remboursements des fluides et des droits de place : 45 k€
- Et enfin les amortissements : 27 k€

## 2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
040- Opérations d'ordre entre section	27 000	27 000	0%
16- Emprunts et dettes assimilées	135 470	135 470	0%
21 Immobilisations corporelles	318 481	230 684	-28%
<b>Total</b>	<b>480 951</b>	<b>393 154</b>	<b>-18%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	300 951	206 654	-31%
040- Opérations d'ordre entre section	170 000	176 500	4%
16- Emprunts et dettes assimilées	10 000	10 000	0%
<b>Total</b>	<b>480 951</b>	<b>393 154</b>	<b>-18%</b>

Les dépenses d'investissement identifiées :

- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre
- ⇒ 135 k€ de remboursement d'emprunt
- ⇒ 140 k€ de restes à réaliser

Il reste une enveloppe de 90 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

**Ces dépenses sont financées principalement par:**

- ⇒ L'excédent prévisionnel reporté de 2019: 206 k€
- ⇒ Les opérations d'ordre (amortissements): 176 k€

## I- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	59 650	62 850	5%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	50 000	60 000	20%
65- Autres charges de gestion courante	2 400	2 000	-17%
<b>Total</b>	<b>112 050</b>	<b>124 850</b>	<b>11%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
70- Produits des services	1 200	1 200	0%
74- Dotations, subventions et participations	7 500	7 500	0%
75- Autres produits de gestion courante	34 500	38 000	10%
77- Produits exceptionnels	68 850	78 150	14%
<b>Total</b>	<b>112 050</b>	<b>124 850</b>	<b>11%</b>

### 1. La section de fonctionnement

Il vous est proposé un projet quasi équivalent à celui de 2019. La principale variation concernerait les amortissements +10 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par :

- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€
- ⇒ Les locations et les charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement : 38 k€
- ⇒ Et la participation du budget principal : 78 k€ contre 68 k€ en 2019

### 2. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
020- Dépenses imprévues	50 000	-	-100%
21 Immobilisations corporelles	652 831	50 000	-92%
020- Dépenses imprévues	50 000	63 200	26%
<b>Total</b>	<b>752 831</b>	<b>113 200</b>	<b>-85%</b>

Recettes d'investissement	BP 2019 + DM	DOB 2020	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	702 831	53 200	-92%
040- Opérations d'ordre entre section (amortissements)	50 000	60 000	20%
<b>Total</b>	<b>752 831</b>	<b>113 200</b>	<b>-85%</b>

Les dépenses d'investissement identifiées :

- ⇒ 50 k€ étude sur l'isolation des hangars
- ⇒ 40 k€ de travaux d'accessibilité pour personne à mobilité réduite
- ⇒ 12 k€ voie d'accès côté ACVV (Association Châlonnaise de vol à voile)
- ⇒ 6,5 k€ reprise de la clôture
- ⇒ 4,7 k€ autres dépenses (extincteurs, balises, vitrines pour affichage)

Ces dépenses seront financées par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2019 et les opérations d'ordre.

À noter, l'excédent cumulé prévisionnel reporté est plus important que celui intégré au projet du budget. Son montant sera arrêté après la clôture de l'exercice 2019 et les dépenses d'investissement réajustées en conséquence.

### III. AUDIT DE LA DETTE

#### A- SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2019

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Budget Aire de Gens du Voyage	1 107 348,3 €	1,32%	8 ans et 9 mois	4 ans 6 mois	2	1,59%
Budget Service de l'Eau	2 538 632 €	3,15%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	25	3,64%
Budget Aménagement	14 944 696 €	2,82%	9 ans et 11 mois	5 ans et 8 mois	17	21,42%
Budget Déchets	106 858 €	3,08%	2 ans et 7 mois	1 an 8 mois	3	0,15%
Budget Principal	30 436 259 €	3,33%	15 ans et 5 mois	7 ans et 11 mois	25	43,62%
Budget Assainissement	17 497 190 €	2,88%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	48	25,08%
Budget Résidence Personnes Agées	2 043 530 €	1,62%	26 ans	14 ans 9 mois	1	2,93%
Budget transport	1 018 229 €	2,99%	5 ans et 7 mois	2 ans et 11 mois	1	1,46%
Budget ZA DU CHAMP DOLANT	79 723 €	3,42%	20 ans et 10 mois	11 ans et 9 mois	1	0,11%
Dettes consolidées au 31/12/2019	69 772 467 €	3,01%	14 ans et 3 mois	7 ans et 7 mois	123	100,00%

**Durée de vie moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

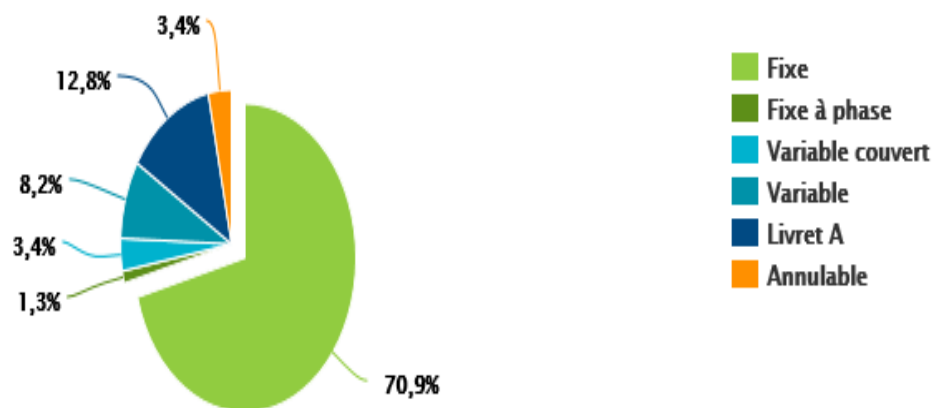
**Durée de vie résiduelle** : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

#### B- DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	49 474 507 €	70,91%	3,41%
Fixe à phase	900 000 €	1,29%	0,62%
Variable couvert	2 365 719 €	3,39%	4,28%
Variable	5 721 069 €	8,20%	1,00%
Livret A	8 949 618 €	12,83%	1,60%
Annulable	2 361 554 €	3,38%	4,65%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>69 772 467 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,01%</b>

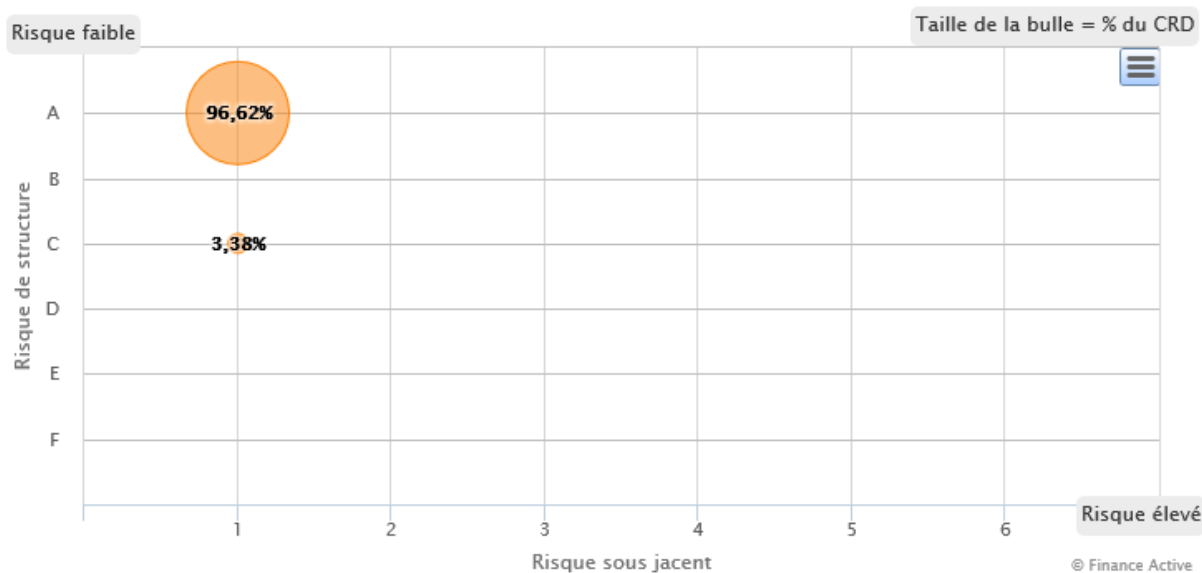


Dettes par type de risque



© Finance Active

### C- DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



© Finance Active

La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,38% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

## D- EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2019-2020)

	CRD en début d'année 2019	remboursement du K	Emprunt	CRD en fin de période 2019	CRD en début d'année 2020	remboursement du K	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin de période 2020	Evolution du CRD 2019 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2020 (début-fin de période)
Budget Aire de Gens du Voyage	1,23	0,13		1,11	1,11	0,13		0,98	- 0,13	- 0,13
Budget Service de l'Eau	2,77	0,23		2,54	2,54	0,23		2,31	- 0,23	- 0,23
Budget Aménagement	17,55	2,61		14,94	14,94	2,64		12,31	- 2,61	- 2,64
Budget Déchets	0,15	0,05		0,11	0,11	0,05	0,12	0,18	- 0,05	0,07
Budget Principal	32,81	2,37	-	30,44	30,44	2,47	4,90	32,86	- 2,37	2,43
Budget Assainissement	20,06	2,56		17,50	17,50	2,07		15,43	- 2,56	- 2,07
Budget Résidence Personnes Agées	2,12	0,07		2,04	2,04	0,07		1,97	- 0,07	- 0,07
Budget transport	1,20	0,18		1,02	1,02	0,18		0,84	- 0,18	- 0,18
Budget ZA DU CHAMP DOLANT	0,08	0,00		0,08	0,08	0,00		0,08	- 0,00	- 0,00
Dettes consolidées	77,97	8,19	-	69,77	69,77	7,84	5,01	66,95	- 8,19	- 2,82

À fin 2020, le désendettement est estimé à -2,82 M€.

Pour rappel l'ARC s'est désendettée de 12 M€ environ entre 2017 et 2019 (81.7M€ en début d'exercice 2017 contre 69,7 M€ en fin d'exercice 2019)

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	CRD fin d'exercice
2017	81 713 281,09 €	8 230 806,11 €	76 263 783,97 €
2018	81 904 183,14 €	7 863 021,58 €	76 747 543,56 €
2019	77 965 264,03 €	8 192 797,16 €	69 772 466,87 €

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

## IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Ce point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

### ▪ L'Épargne

Epargne	Repère	BP 2019 (BP+DM) en M€	DOB 2020 en M€
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat	1	83	86
Produits exceptionnels	2	6	3
RRF hors reprise des résultats et produits exceptionnels	3=1-2	77	83
Dépenses réelles de fonctionnement	4	77	78
Dépenses exceptionnelles	5	5	3
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	72	74
Epargne brute	8=3-6+7	5	9
Remboursement en capital	9	8	8
Epargne nette	10=8-9	(3)	1

À noter que les résultats affichés sont calculés hors reprises des résultats cumulés. Or les équilibres des budgets tiennent compte de ces résultats.

À signaler, pour les budgets (déchets, Spanc, Assainissement, Eau), seuls les budgets primitifs sont pris en compte (budgets autonomes votés en décembre N-1). Cette analyse sera actualisée dans le rapport du budget du mois de mars.

Entre 2019 et 2020, l'épargne s'améliore de 4 M€ environ : c'est la progression des dépenses réelles de fonctionnement hors « charges exceptionnelles » +3% (2M€ environ) et des recettes hors « produits exceptionnels » +8% (6M€ environ) qui explique l'écart

#### ▪ L'endettement

Endettement	Repère	CA 2019 prévisionnel en M€	DOB 2020 en M€
Dette au 31/12/2019 (CA) ou 01/01/2020 (BP)	11	69,8	69,8
Recours à l'emprunt	12	-	5,0
Encours de la dette/ RRF	13=11/1	0,8	0,8
Besoin de financement	14=12-9	(8,2)	(2,8)
Capacité de désendettement	15=11/8	13,3	7,9

À noter que le calcul de la capacité de désendettement du CA prévisionnel 2019 n'intègre pas les résultats cumulés.

La norme de 12 années retenue par le législateur s'applique aux comptes administratifs.

### Conclusion

Les orientations budgétaires s'articulent autour des objectifs suivants :

- Maintenir un niveau d'investissement porteur de développement du territoire
- Poursuivre l'effort de désendettement pour reconstituer des marges de manœuvre
- Contrôler la fiscalité afin de ne pas alourdir la charge des familles et des entreprises
- Maitriser les dépenses de fonctionnement par la poursuite des efforts de gestion engagés depuis plusieurs années et favoriser les investissements générateurs d'économies de fonctionnement

Les besoins budgétaires affichés seront ajustés en cours d'année en fonction de l'état d'avancement des différents projets et du niveau de l'exécution budgétaire.

## Annexe 1: Tableau des effectifs au 01/01/2020 du budget principal

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Administrateur territorial	1	1	1 CDD 1021/825 IM		
A Attaché hors classe détaché sur emploi de DGA	1	1			
A Directeur territorial	2	2	2 CDI		
A Attaché hors classe	1	1			
A Attaché Principal	9	9	1 CDD IB 979/793 IM 1 CDD IB 732/605 IM 1 CDD IB 836/685 IM		
A Attaché détaché sur un poste de DGA	1	1			
A Attaché	12	10	1 CDD IB 772/635 IM 1 CDD IB 542/461 IM 1 CDD IB 512/440 IM 2 CDD IB 434/383 IM		
B Rédacteur principal de 1ère classe	9	9		1 x 80 %	
B Rédacteur principal de 2ème classe	4	4		1 x 90 %	
B Rédacteur	5	4	1 CDD IB 389/356 IM 1 CDD IB 475/413 IM		
C Adjoint administratif principal de 1° classe	19	19		3 x 80 %	
C Adjoint administratif principal de 2° classe	14	14	1 CDD IB 430/380 IM	2 x 80 % - 2 x 90 %	
C Adjoint administratif	8	8	3 CDD IB 347/325 IM	2 x 80 %	
FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Ingénieur général	1	0			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur empl fonctionnel de DGA	2	2			
A Ingénieur en chef détaché sur un emploi fonctionnel de DGA	1	1			
A Ingénieur en chef hors classe	2	1	1 CDD - 9,29 %		
A Ingénieur en chef	1	1			
A Ingénieur principal	6	6	1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM		
A Ingénieur	9	7	1 CDD IB 668/557 IM 1 CDD IB 434/383 IM 2 CDD IB 540/459 IM	1 x 80 %	
B Technicien principal de 1ère classe	2	2			
B Technicien principal de 2ème classe	4	4	1 CDD IB 528/452 IM		
B Technicien	4	3			
C Agent de maîtrise principal	3	3			
C Adjoint technique principal de 1ère classe	3	3	1 CDD IB 548/466 IM		
C Adjoint technique principal de 2ème classe	6	6			
C Adjoint technique	14	11			
FILIERE POLICE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
C Chef de police municipale	1	0			
C Brigadier Chef Principal	1	1			
FILIERE SOCIALE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Conseiller territorial socio-éducatif	1	0	50%		
A Educateur Principal de jeunes enfants	3	3	IB 404/365 IM		
FILIERE ANIMATION		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
C Adjoint d'animation principal de 2° classe	3	3			
<b>TOTAL</b>		<b>153</b>	<b>140</b>		
<b>AUTRES EMPLOIS</b>					
Collaborateur de Cabinet	1	1	34%		
CONTRATS DE DROIT PRIVE		EFFECTIF		DONT	Temps partiel
GRADE	BUDGET	POURVU			
surveillants sites ARC - assistant	6	6	PEC - 20h & 30h/hebdo		
Apprentis	2	2			
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>162</b>	<b>149</b>		

## Annexe 2 : Simulation de la Masse Salariale 2020 (détail du calcul)

<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			
<b>Reconduction du coût de la masse salariale prévisionnelle de 2019 :</b>			<b>7 952 539,00 €</b>
dont heures supplémentaires			75 489,00 €
dont GIPA (stabilité)			5 020,00 €
<b>Flux de personnel</b>		<b>+</b>	<b>394 326,00 €</b>
Impact entrées 2019 année pleine			262 127,00 €
Impact sorties 2019 année pleine			-158 794,00 €
Impact entrées 2020			733 235,00 €
Impact sorties 2020			-442 242,00 €
<b>Mesures réglementaires</b>		<b>+</b>	<b>82 165,00 €</b>
Variation du PPCR (38749 € en 2020)			12 464,00 €
Hausse du SMIC			996,00 €
Variation du GVT			59 709,00 €
Variations primes et indemnités			8 996,00 €
<b>Politique salariale</b>		<b>+</b>	<b>14 502,00 €</b>
Revalorisations			14 502,00 €
<b>Variation du hors-flux</b>		<b>+</b>	<b>151 245,00 €</b>
dont enveloppe de sécurité			150 000,00 €
<b>Budget 2020</b>			<b>8 594 777,00 €</b>